

Principes directeurs pour le recrutement des militants désirant devenir formateurs

RÈGLES DE BASE POUR DEVENIR FORMATRICE OU FORMATEUR À UCCO-SACC-CSN

1. Processus de recrutement

- a. Appel des candidatures à tous les militants et militantes.
- b. Fiche d'information complétée par tous les militants et militantes qui aspirent à devenir formatrice ou formateur.
- c. Présélection par les VPR du CMFS (étude des formulaires¹ et enquête).
- d. Étude des formulaires¹ et entrevue d'environ une heure avec la conseillère responsable de ce dossier au SRT-formation-CSN.
- e. Évaluation des candidatures et classement par la responsable au SRT-Formation-CSN.
- f. Rapport au comité mixte de la formation syndicale et sélection finale par ce dernier.
- g. Engagement de l'aspirant formateur à suivre la formation pédagogique.
- h. Il y aura un appel de candidatures à tous les trois ans.

2. Formation pédagogique des formateurs

- a. Tous les militants retenus pour donner de la formation doivent suivre la formation pédagogique de cinq jours dans les six mois suivant leur adhésion au réseau de formation d'UCCO-SACC-CSN. Cette formation porte sur : l'apprentissage chez l'adulte, le rôle du formateur, le groupe en formation.

3. Transferts techniques

- a. La plupart des sessions nécessitent un transfert technique de deux à quatre jours selon la complexité des sessions de formation à dispenser aux militants.
- b. La personne conseillère syndicale responsable au SRT-formation-CSN fait un suivi des sessions données par les nouveaux formateurs et évalue les besoins.
- c. Le comité peut aussi offrir de la formation continue aux formateurs.
- d. Si un problème se pose, la personne responsable au SRT-formation-CSN en discute avec le comité de formation qui prend une décision concernant la poursuite ou non du rôle de formateur à UCCO-SACC-CSN.

Adopté le 10 octobre 2014

¹ Évaluation devant être effectuée selon les critères que nous retrouvons au tableau suivant.

Critères de sélection

Critères	Pondération
1. Expérience syndicale (à UCCO-SACC-CSN ou ailleurs) - Maîtrise des compétences syndicales de base	15
2. Adhésion aux valeurs syndicales enseignées - Les comprendre et être en mesure de les articuler à la réalité	15
3. Aptitudes personnelles démontrées: - Facilité à communiquer et capacité de convaincre - Capacités d'animer et de gérer un groupe	15
4. Capacité d'apprentissage et désir d'en apprendre plus - Bien disposé à participer à la formation des formateurs - Capacités d'adaptation, d'écoute, d'ouverture	10
5. Autres qualités désirées : - Personne respectée, avec une bonne crédibilité - Personne démontrant intérêt, conviction et dévouement	10
6. Disponibilité (incluant des déplacements) et engagement pour au moins trois ans. - Vérifier la réelle disponibilité si la personne a d'autres responsabilités syndicales	15
	100%

Exemple pour la notation de chacun des candidats

Nom	Entretien téléphonique ou entrevue personnalisée	Notation
Candidat-e no.1	Entretiens téléphoniques (3 fois)	64 %
Candidat-e no.2	Entretien téléphonique	82 %
Candidat-e no.3	Entrevue à mon bureau	75 %
Candidat-e no.4	Entrevue à Québec	78 %
Candidat-e no.5	Entretiens téléphoniques (2 fois)	60 %

Adopté le 10 octobre 2014